— HEAD Genève	**Bachelor HES-SO en Design** HEAD - Genève **DESCRIPTIF DE MODULE** **Année académique : 2023-2024**	Hes·so Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale Fachhochschule Westschweiz University of Applied Sciences and Arts Western Switzerland

Domaine	Design
Filière	Bachelor Communication visuelle
Titre du module	**Module d'Atelier Communication visuelle 3**
Type de module	Module de l'orientation CV
Code	23ATC
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	15 ECTS
Semestre	Semestre 3
Lieu	HEAD – Genève
Prérequis	Avoir validé les modules d'Atelier Communication visuelle 1 et 2
Langues principales	Français
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	**Identité visuelle :** savoir analyser et comprendre les spécificités et les enjeux identitaires d'un commanditaire ; savoir définir une stratégie de communication et un positionnement pertinent ; savoir créer, développer et mettre en œuvre une identité visuelle imprimée adaptée (éléments graphiques, typographiques, iconographiques, sonores, etc.). **Éditorial :** comprendre et mettre en œuvre les étapes de conception d'un objet éditorial imprimé ou numérique, allant de la conception à la réalisation. Compréhension des spécificités de cette discipline (notions de hiérarchisation de contenus, relation texte-image, structure et dramaturgie, l'objet éditorial et sa matérialité, etc.) **Semaines inaugurales et hors-cadre :** expérimenter des situations de travail transversales, inventer de nouvelles logiques d'apprentissage et de partages d'expériences. Les connaissances des étudiant-e-x-s sont évaluées sur la base d'un ou de plusieurs projets.
Contenu et formes d'enseignement	**Identité visuelle :** réalisation d'une charte d'identité visuelle et d'un dossier de recherches et de références. Apports théoriques afin d'enrichir et d'appuyer le processus de recherche des étudiant-e-x-s. Échanges individuels en alternance avec une confrontation collective. Deux à trois présentations collectives des projets. **Éditorial :** conception et réalisation d'un ou de plusieurs objets éditoriaux. Analyse de différentes typologies éditoriales (formes, contenus, lignes éditoriales et structures). Le cours a lieu de manière alternée, sous forme d'apports théoriques et de présentations de projets exemplaires, d'exercices d'analyse et pratiques, en groupe et individuellement. **Semaines inaugurales et hors-cadre :** programme spécifique de workshops ou de voyages d'études.
Modalités d'évaluation et validation	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par lae ou les professeurs responsables du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement. Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il est sollicité par l'enseignant-x, préciser la nature du recours à ces applicatifs. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation. Les exigences particulières à ce module sont les suivantes : **Identité visuelle :** évaluation continue des exercices et du projet personnel, soutenance orale. **Editorial :** selon les critères énoncés lors de la présentation initiale, l'évaluation prend en compte la qualité de présentation d'un ou de plusieurs projets finalisés, la qualité de réalisation d'un dossier de recherches et de références de travail ainsi que l'implication de l'étudiant-e-x dans le cadre du cours. **Semaines inaugurales et hors-cadre :** la présence de l'étudiant-e-x et la qualité de son investissement dans le cadre des workshops ou des voyages d'études font l'objet d'une évaluation. Le module est acquis lorsque l'étudiant a obtenu la note moyenne minimum de 4 à chaque unité de cours du module. Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.

Modalités de remédiation et de répétition	Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant-e-x peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction des enseignant-e-x-s concerné-e-s dans un délai fixé au calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par lae ou les responsable-s du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués. Répétition : Si les crédits attribués au module ne sont pas obtenus à cause d'une évaluation insuffisante dans une des unités d'enseignement composant le module, seule l'unité d'enseignement concernée doit être répétée dès que possible. Si l'évaluation est insuffisante dans toutes les unités d'enseignement du module, la répétition concerne l'ensemble du module.
Enseignant-e-x-s	Anette Lenz, Xavier Erni, Alban Thomas, autres intervenant-e-x-s
Nom du/de la responsable du module	Dimitri Broquard, responsable de la filière Communication visuelle de la HEAD – Genève
Descriptif validé le	30.06.2023
Par	Aurélie Elisa Gfeller, responsable de la coordination de l'enseignement de la HEAD – Genève

* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO.